

FICHE QUALITÉ



Le CISSS des Laurentides s'est doté d'une procédure qui a pour objectif de déterminer les modalités de gestion du **système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail « SIMDUT »**, adapté au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Rôle de l'employé :

- ◇ Prend connaissance de la procédure et de la législation applicable;
- ◇ Participe à la formation « SIMDUT » requise par son secteur d'activité, offerte par l'employeur;
- ◇ S'assure que le contenant du produit utilisé possède une étiquette « SIMDUT » en bon état;
- ◇ Applique les mesures de sécurité en fonction du risque inhérent lors de l'utilisation de chaque produit dangereux;
- ◇ Porte les équipements de protection individuelle recommandés sur la fiche de données de sécurité ou par le Comité paritaire de santé et sécurité au travail (CPSST);
- ◇ Signale à son supérieur toute situation ne respectant pas le « SIMDUT 2015 ».

Le cartable électronique disponible sur l'intranet dans l'application SIMDUT contient notamment les Fiches de Donnée de Sécurité (FDS) sur chacun des produit. **Les employés et gestionnaires devraient donc connaître comment consulter le cartable électronique.**

C'est aussi par ce cartable électronique que l'on peut imprimer les étiquettes au besoin.

Afin de garder le cartable à jour, il est important de faire l'inventaire des produits dangereux de son département via le gabarit prévu à cet effet lorsque l'on change, ajoute ou retire des produits. Il est possible de sortir la liste des produits de son département afin de la valider. **L'inventaire doit donc être disponible dans le cartable électronique.**

Pour joindre l'équipe : ssmet.prevention.cisslau@ssss.gouv.qc.ca

